



**ANCIENS COMBATTANTS CANADA (ACC)
PROGRAMME DE CHOIX (PDC) 12 – SERVICES PARAMEDICAUX
MISE À JOUR DU TABLEAU DES AVANTAGES – NOUVEAU-BRUNSWICK**

Juillet 2023

Anciens Combattants Canada (ACC) souhaite vous aviser de mises à jour aux avantages existants et de l'ajout d'un (1) nouveau code d'avantage au Programme de choix (PDC) 12 - Services paramédicaux, **en vigueur depuis le 1er mai 2023.**

Les révisions suivantes sont en vigueur depuis le 1er mai 2023.			
Code d'avantage	Description	Révision	Renseignements sur les avantages
244972	CONSEILLER(ÈRE)-THÉRAPEUTE - CONSULTATION INDIVIDUELLE EN PERSONNE	Renommé	Prescripteur: M, IP Autorisation préalable requise: CAM Fréquence : 25 / AC Honoraires: 120\$ / Heure
244969	CONSEILLER(ÈRE)-THÉRAPEUTE - CONSULTATION VIRTUELLE INDIVIDUELLE	Nouveau	Prescripteur: M, IP Autorisation préalable requise: CAM Fréquence : 25 / AC Honoraires: 120\$ / Heure
Note: Le maximum combiné des visites en personne et des consultations virtuelles est de 25 heures par année civile.			

Les fournisseurs doivent facturer le tarif le moins élevé demandé à leurs patients payant comptant pour le même service ou produit, jusqu'à concurrence du tarif maximal indiqué dans le tableau des avantages.

Pour obtenir des renseignements sur les frais et les exigences en matière de soumission de demandes de règlement, veuillez consulter l'entente de soumission des demandes de règlement et les autres documents informatifs en visitant le www.cbmedavie.ca et en cliquant sur le lien Professionnels de la santé. Vous pouvez également accéder à notre site Web pour :

- vous inscrire au portail sécurisé des fournisseurs électroPaie en cliquant sur Inscription et mise à jour;
- vous inscrire au dépôt direct;
- consulter les guides des fournisseurs et les tableaux d'avantages, télécharger les calendriers de paiement et trouver d'autres renseignements importants.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Croix Bleue Medavie au 1-888-261-4033.

Nous vous remercions pour les soins et les services continus que vous fournissez aux membres Vétérans.